

|                           |    |  |
|---------------------------|----|--|
| Conseillers en exercice : | 75 | L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à dix-neuf heures |
| Présents :                | 68 | trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance     |
| Absents excusés :         | 2  | ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à     |
| Pouvoirs :                | 5  | Saint-Flour, après convocation légale en date du 29 avril  |
| Votants :                 | 73 | 2026, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELORT.      |

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Joël BRUN, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Hervé HUGON, MME Christine GIBRAT, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEIROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Excusés :**

M. Éric GOMESSE, M. Raymond SALVAN.

**Pouvoirs :**

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
M. Emmanuel HEBRARD donne pouvoir à MME Marina BESSE  
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **18 MAI 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **18 MAI 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE ET ACHATS - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS À PROCEDURE ADAPTÉE**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5 ;

**Vu** la délibération n°2026-124 du Conseil communautaire en date du 12 mai 2026 pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

**Considérant** qu'en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-5 du Code de la Commande Publique (C.C.P.), les marchés publics et accords-cadres sont passés selon une procédure adaptée lorsque le montant estimé du besoin est inférieur aux seuils européens fixés par les règlements de la Commission européenne ;

**Considérant** l'article L.2123-1 du C.C.P. qui dispose qu' « *une procédure adaptée est une procédure par laquelle l'acheteur définit librement les modalités de passation du marché, dans le respect des principes de la commande publique* » ;

**Considérant** qu'en deçà des seuils sus visés et sous réserve du respect du cadre général, la collectivité détermine librement les modalités de passation de ces marchés et accords-cadres ;

**Rappelant** qu'afin de garantir la transparence des achats (travaux, fournitures et services) de Saint-Flour Communauté, il est proposé de fixer les règles internes pour organiser la mise en concurrence et la conclusion des contrats inférieurs aux seuils des marchés à procédure formalisée, à savoir, à la date de la présente délibération :

- 216 000 € H.T. pour les marchés de fournitures et de services ;
- 5 404 000 € H.T. pour les marchés de travaux ;

**Rappelant** que ces montants sont réévalués tous les deux ans ;

**Considérant**, par souci de transparence, la nécessité d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics ;

**Considérant** que la création d'une commission des marchés à procédure adaptée, en sus de la commission d'appel d'offres, qui se réunirait dans le cadre de la passation des marchés à procédure adaptée à des fins de précéder à l'attribution du marché par le pouvoir adjudicateur contribuerait à cette bonne gestion ;

**Précisant** que la commission des marchés à procédure adaptée, présidée par Monsieur le Président ou son représentant, pourrait avoir la même composition que la commission d'appel d'offres composée des membres ci-dessous :

| <b>Titulaires</b>  | <b>Suppléants</b>   |
|--------------------|---------------------|
| Philippe ECHALIER  | Christian GENDRE    |
| Jean-Claude PRIVAT | Jean-Luc PERRIN     |
| Gilbert CHEVALIER  | Christophe BAUMELLE |
| Matthieu DUDREUIL  | Louis GALTIER       |
| Marina BESSE       | Loïc POUDEROUX      |

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à scrutin secret,

± **DECIDE DE CREER une commission des marchés publics à procédure adaptée à titre permanent, pour la durée du mandat ;**

± **PROCLAME, les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission des marchés publics à procédure adaptée :**

Préfecture de la Haute-Loire  
015-200066660-20260512-DELIB2026-125-AU  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026

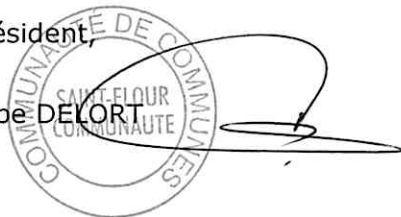
| <b>Titulaires</b>  | <b>Suppléants</b>   |
|--------------------|---------------------|
| Philippe ECHALIER  | Christian GENDRE    |
| Jean-Claude PRIVAT | Jean-Luc PERRIN     |
| Gilbert CHEVALIER  | Christophe BAUMELLE |
| Matthieu DUDREUIL  | Louis GALTIER       |
| Marina BESSE       | Loïc POUDEROUX      |

POUR : 73 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Elisa Chassang', written over a faint circular stamp.